

### CONSTAT ET PROJET

Ayant urbanisé l'ensemble des secteurs 1AU à vocation principale d'habitat prévus dans son PLU (à l'exception d'un concerné par des risques miniers), la commune du Molay-Littry a acquis un terrain de 2,5 ha à La Moignerie pour y poursuivre l'accueil de population sur son territoire, à proximité de ses équipements et commerces.



### ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

#### DESERTE :

Les accès véhicules devront être limités à un unique accès sur la rue de la Moignerie. Aucun accès véhicules ne devra être créé au Nord. La desserte interne fonctionnera sur le principe d'une voirie circulaire.

Les accès réservés aux modes doux devront être aussi nombreux que possibles.

Toute voirie / tout chemin devra permettre les cheminements doux dans les deux sens.

L'aménagement devra rechercher les connexions avec les cheminements doux déjà existants pour rejoindre les centralités de la commune.

#### AMENAGEMENTS PAYSAGERS :







La voirie interne devra être bordé d'arbres feuillus.

Les abords du cours d'eau à l'Est devront faire l'objet d'un aménagement paysager laissant une grande part au végétal.

#### PROGRAMMATION:

Une densité minimale de 13 logements/ha devra être respectée.

L'aménagement devra s'effectuer en deux tranches.

-  LISIERE VERTE A CONSERVER
-  VOIE SUR LAQUELLE LES ACCES VEHICULES NE DOIVENT PAS DEBOUCHER
-  ACCES VEHICULES / MODES DOUX A PREVOIR
-  ACCES MODES DOUX A PREVOIR
-  PRINCIPE DE DESERTE INTERNE VEHICULES / MODES DOUX
-  CHEMINEMENT DOUX A PREVOIR

